

Eaubonne, le 5 mai 2020

Le Maire d'Eaubonne

L'Inspectrice de l'Education nationale

Aux parents d'élèves

**Objet : Reprise progressive de l'école à partir du 25 mai 2020**

Inspection de l'Education  
Nationale

Mesdames, Messieurs les Parents d'Elèves

**Circonscription d'Eaubonne**

24, rue Flammarion

95600 EAUBONNE

Téléphone : 01 30 83 46 33

Fax :

Mél : [ce.0952219W@ac-versailles.fr](mailto:ce.0952219W@ac-versailles.fr)

http : [www.ac-versailles.fr](http://www.ac-versailles.fr)

Le Ministre de l'Education Nationale a fixé le cadre de la reprise de l'école ainsi que des conditions sanitaires strictes. D'autres précisions seront peut-être ajoutées ultérieurement mais il nous appartient de préparer cette reprise le plus rigoureusement possible.

Nous tenons à vous rappeler que prévaut le principe du volontariat qui permet aux parents de choisir entre une reprise à l'école ou non.

Après de nombreuses réunions avec les Directrices et Directeurs des écoles maternelle et élémentaire mais aussi les services de la Ville, nous sommes arrivés à la conclusion qu'une rentrée le 12 mai était très difficile au regard des délais impartis et du respect des conditions stipulées dans le protocole sanitaire publié par le ministère de l'Education nationale le 29 avril dernier.

Nous sommes conscients de la nécessité qu'il y a de permettre non seulement aux élèves de retrouver le chemin de l'apprentissage des savoirs et des connaissances mais aussi aux parents de pouvoir participer pleinement à la reprise économique : ces deux impératifs ont été mis en avant par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

C'est pourquoi, nous vous informons que :

- **Du lundi 11 mai au mercredi 20 mai**, seul sera assuré un service minimum d'accueil pour les enfants des parents mobilisés dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Ce service permettra d'accueillir, au-delà des enfants déjà inscrits, ceux dont les parents assurent une mission de service public (agents de la poste, agents municipaux, enseignants notamment) sur présentation d'un justificatif.
- **A partir du lundi 25 mai**, les écoles ouvriront et poursuivront l'accueil des enfants des personnels qui assurent une mission de service public. D'autres élèves, quel que soit leur niveau de classe, pourront être également accueillis afin d'être accompagnés au plus près dans la poursuite de leurs apprentissages. Les élèves de GS, CP et CM2 prioritairement, mais également de tous les autres niveaux compléteront les groupes. Cet accueil s'effectuera dans le strict respect des dispositions du protocole sanitaire (maximum 10 élèves en grande section de maternelle et de 15 élèves en élémentaire) et selon des modalités définies par les écoles.

Ce séquençage doit nous permettre de mettre en place, de façon collective et concertée, une organisation sécurisée et harmonisée au niveau des écoles. Une organisation tout à la fois protectrice des enfants, des enseignants et des agents municipaux et rassurante pour les parents.

Par ailleurs, nous vous rappelons notamment que :

- Les élèves qui seront présents seront regroupés au sein d'un groupe défini et fixe défini au sein de chaque école. Il n'y aura pas de changement possible. Ces groupes ont vocation à être modifiés.
- Tous les élèves de l'école n'auront donc pas classe en même temps et, pour ceux qui ne seront pas présents à l'école, ils bénéficieront de la continuité pédagogique à distance maintenue par les enseignants.
- Les horaires des écoles pourront être aménagés afin de limiter le croisement des familles et faciliter la circulation au sein de l'école. Chacun en sera averti.
- Les préconisations sanitaires seront mises en place dans tous les temps, par tous les personnels présents.

L'organisation mise en place peut encore évoluer en fonction d'aléas que nous ignorons. Elle se fonde sur l'état actuel des connaissances que nous avons partagées.

Les directeurs vous apporteront plus de précisions sur l'organisation précise pensée au sein de l'école.

Nous sommes conscients des craintes que vous pouvez avoir concernant cette reprise. Certains d'entre vous refuseront peut-être

même que leurs enfants réintègrent l'école. Vous aurez cette possibilité.

L'équipe enseignante continuera alors à vous envoyer le travail afin que vous poursuiviez, à la maison comme vous le faites déjà, l'enseignement engagé. Il est indispensable que vous gardiez le contact avec l'école afin que la scolarité à distance soit efficace.

Soyez assurés que l'ensemble du personnel communal et de l'éducation nationale met tout en œuvre afin d'assurer au maximum de leurs possibilités les règles permettant la sécurité sanitaire des élèves et des personnels et être au plus près des attentes de chacun, en partenariat constant avec les parents d'élèves élus.

Grégoire DUBLINEAU



Maire d'Eaubonne

Laure RAYBAUD-ANTONELLI



Inspectrice de l'Education nationale